

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011**  
**Mairie de Gray – 18h15**  
**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**MAIRIE DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gray agissant en vertu d'une convocation en date du 05 décembre 2011 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle, **le lundi 12 décembre 2011 à 18 H 15** sous la présidence de **Monsieur Michel ALLIOT**, Maire de la Ville de Gray.

Etaient présents : Mr M. ALLIOT, Maire – Mr Ch. LAURENCOT, Mme L. CHAROLLAIS, Mr M. MODIN, Mr Ph. SEGUIN, Mme J. DEBELLEMANIERE, Mme A. L. FLETY, Mr Y. NICOLET, Adjoints – Mrs M. COINDET, M. ROUSSELET, D. BARI, S. CHEVALIER, M. KESSAB, Mmes A. NOLY, M. MORF, M.C. PERROTIN, M. F. MIALLET, I. FOUILLOT, C. TONDU, E. MALIVERNAY, D. MILLOT, C. BERGIER, C. DUBAN, C. VERHILLE, M. MAITRET, Mrs M. MULLER et H. NAJI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : Mme M. BRETON, adjointe et, Mme M. PAQUIS conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Mme M.MORF.

◇◇◇◇◇

N° CM/2011/12/01

**EXCUSES ET POUVOIRS**

***Monsieur le Maire*** présente les excuses de ***Madame Marie BRETON, adjointe et de Madame Martine PAQUIS, conseillère municipale.***

et donne lecture des pouvoirs établis par :

- ***Madame Marie BRETON***  
en faveur de ***Madame Laurence CHAROLLAIS,***
- ***Madame Martine PAQUIS***  
en faveur de ***Madame Claudy DUBAN ;***

N° CM/2011/12/02

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de **Monsieur le Maire**

■ **Madame Monique MORF**

**à l'unanimité**, est désignée secrétaire de séance.

&&&&

N° CM/2011/10/03

**COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE**

**Monsieur le Maire** demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 17 octobre 2011.

**Madame MAITRET** fait remarquer qu'elle n'a pas participé au vote du compte rendu de la dernière séance, puisqu'elle n'était pas encore installée en tant que Conseillère Municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **adopte le compte rendu de la séance du 17 octobre 2011 en prenant en compte la remarque suivante : « Madame MAITRET n'a pas adopté le précédent compte-rendu, n'ayant pas participé au conseil municipal concerné ».**

&&&&

N° CM/2011/12/03 bis

**AJOUT DE 2 DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES ET UNE DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

**Monsieur le Maire** propose d'inscrire 2 délibérations supplémentaires à l'ordre du jour :

- Affaires financières:
  - Budget de l'exercice 2011 – Virement de compte à compte – DM2
  - Demande de subvention – Halle Sauzay

**Monsieur le Maire** propose d'inscrire 1 délibération complémentaire à l'ordre du jour :

- Affaires financières:
    - Opération 1, 2, 3... à vous de jouer – Demande de subventions
- Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

N° CM/2011/12/04

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**BUDGET PRIMITIF 2012**

**Monsieur le Maire** présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRIMITIF 2012** joint en annexe à la présente délibération.

Ce document a été établi comme suit :

- Prise en compte des éléments indiqués lors du débat d'orientation budgétaire ;
- En section de **fonctionnement** : définition des besoins par les services ;
- En section d'**investissement** : établissement des priorités par la municipalité ;
- Validation du projet de budget par la Commission des Finances réunie le mardi 29 novembre 2011.

Le budget de l'exercice 2012 s'élève à la somme totale de **9 342 411.00 €**, tant en dépenses qu'en recettes.

Le montant de la **section de fonctionnement** est de **7 185 411.00 €**

et celui de la **section d'investissement** de **2 157 000,00 €**.

**Monsieur le Maire** explique que le poste le plus important en dépense de fonctionnement correspond au personnel avec 3.580.360 €. Il ajoute qu'il est en légère baisse par rapport à l'an passé puisque la comptabilité avait tenu compte du personnel qui n'était pas encore transféré à la CCVG.

Pour les recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire explique que la municipalité a été prudente en ce qui concerne les dotations et les subventions. Les ventes de produits en recettes ont diminué puisque des services sont transférés.

**FONCTIONNEMENT**

**60611 – Monsieur Muller** s'interroge sur l'écart de somme par rapport à l'année précédente. Eau et assainissement : la prévision est plus importante cette année du fait d'un décalage dans les factures sur quelques années. Il faut appréhender ces articles sur plusieurs années.

**60623 – Madame MAITRET** demande à quoi correspond la somme de 20.000 € Petite enfance : La somme correspond au prix des repas de la crèche, dont la livraison est rendue obligatoire dans la prestation.

**Madame Charollais** précise qu'il y a en moyenne 10 repas par jour.

**Monsieur MULLER** demande qui fournit les repas.

**Madame CHAROLLAIS** répond que jusqu'à présent c'est le Foyer.

**606888 - Monsieur Muller** souhaite une explication sur les bacs. Achats bac OM : La Ville rachète les bacs (sur deux années) alors qu'avant c'était de la location. Ces bacs sont mis gracieusement à disposition des administrés, à eux de les entretenir.

**61522 – Madame BERGIER** demande à quoi correspond le poste « divers » Divers : Cela correspond aux petits entretiens des bâtiments + la réparation de la casse occasionnelle.

**61558 - Monsieur Muller** demande à quoi correspond la somme indiquée. Horodateurs : Cela correspond aux contrats de maintenance ou de location.

**6232 - Mesdames BERGIER et MAITRET** souhaitent des éclaircissements sur la dotation concernant la saison culturelle.

Saison culturelle : Ce sont les dépenses liées à la saison culturelle qui se trouvent réparties sur deux années budgétaires puisque l'on tient compte de l'année scolaire. Les crédits supplémentaires sont inscrits en budget supplémentaire.

Jeu de l'oie : La somme est supérieure par rapport aux dépenses réelles mais il faut une inscription de 10.000 € minimum pour bénéficier de la subvention.

**109 – Madame MAITRET** demande à quoi correspond « autres fêtes »

Autres fêtes : Cela correspond à tout ce qui a trait aux animations comme les vœux, les réceptions...

**6574 – Monsieur NAJI** demande pourquoi on maintient la somme pour le Foyer

Le Foyer : Cette somme a été inscrite en prévision.

**Monsieur le Maire** explique qu'il est plus prudent de maintenir cette somme au budget, cela ne grève pas les autres dépenses. Les services en préparant le BP n'avaient pas la connaissance officielle de l'arrêt du FJT.

**Monsieur NAJI** demande pourquoi la somme attribuée à CAP'Gray 76.500 € est inférieure à l'année précédente.

**Monsieur le Maire** répond que la somme initiale a toujours été la même au BP, une aide supplémentaire de 10.000 € a été votée, exceptionnellement pour 2011.

**6611 – Monsieur NAJI** remarque la progression concernant les intérêts des emprunts.

Intérêts des emprunts : C'est en progression car d'importantes réalisations sont faites.

**64168 – Madame MAITRET** demande une explication sur la somme indiquée en charges de personnel.

Charges du personnel : Cela correspond aux contrats aidés (CAE)

**6811 – Monsieur MULLER** s'interroge sur la non-attribution de somme à la dotation aux amortissements.

Dotation aux amortissements : Il n'y a pas de somme. Elle sera inscrite lors du budget supplémentaire. C'est une opération inscrite en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.

**70848 - Monsieur MULLER** souhaite une explication sur la mise à disposition du personnel.

Mise à disposition du personnel à la CCVG : Cela correspond au transfert du personnel à la CCVG et de la mise à disposition de certains agents communaux.

**752 – Messieurs MULLER et NAJI** s'interrogent sur les revenus des immeubles et les produits exceptionnels.

Revenus des immeubles : Il y a une baisse car les loyers de la gendarmerie ne sont plus encaissés par la Mairie car un bail emphytéotique avec SNI a été signé en 2009.

## **INVESTISSEMENT**

**Monsieur le Maire** informe que les services ont mis des priorités sur les demandes et qu'elles ont été prises en compte lors de l'élaboration du budget primitif 2012.

Les opérations les plus importantes concernent la rénovation urbaine des Capucins et la vidéoprotection. A ce propos, le dossier sera présenté à la commission qui se réunira le 26 janvier prochain pour un début de travaux estimé au 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Autre opération, le solde de l'achat de la balayeuse pour le service voirie.

Le remboursement d'emprunt annuel est estimé à 780.000 €.

**2152 –**

Bancs public : Il est nécessaire de racheter des bancs.

**Madame MAITRET** demande s'il serait possible d'en installer un dans le parc de la Maison Pour Tous, à l'ombre des arbres, plutôt que sur le trottoir de la rue Victor-Hugo en plein soleil pour que les personnes âgées qui rentrent de leurs courses puissent faire une halte.

**2138 - Monsieur MULLER** pose une question sur l'achat de WC

WC quai Mavia : Le remplacement des WC coûte très cher. Ils seront identiques à ceux implantés Ile Sauzay avec accès gratuit car les WC avec monnayeurs étaient régulièrement vandalisés et défectueux.

**2158 – Madame BERGIER** s'interroge sur la vidéo-surveillance.

Vidéoprotection : La somme indiquée correspond à un complément.

**Monsieur le Maire** la reprend en lui affirmant que c'est de la vidéoprotection et non une surveillance. Personne ne sera derrière les caméras à visionner en temps réels ce qui se passe. Les images serviront en cas de délits, sous saisie judiciaire et seulement par des personnes habilitées par la Préfecture.

**Madame BERGIER** demande si les lieux d'implantation indiqués par voie de presse seront retenus.

**Monsieur le Maire** répond qu'aucun lieu n'est définitif et rappelle que le positionnement doit être homologué par la commission et la gendarmerie.

**2315 – Madame DUBAN** demande à quoi correspond la somme attribuée.

Complément Parking Grande-Rue : La somme indiquée correspond au solde. Les travaux ne sont pas terminés du fait de la défaillance d'une entreprise de travaux publics.

**2188 – Madame MAITRET** s'interroge sur la somme attribuée au mobilier.

Mobilier de Noël : Cela correspond au renouvellement des illuminations. La commande est définie en cours d'année. Le parc est relativement bien suivi, il est aux normes et est moins gourmand en électricité.

**Madame MAITRET** demande si les illuminations de Noël sont à déclarer dans les comptes de campagnes des législatives.

**Monsieur le Maire** ne peut répondre.

**Monsieur SEGUIN** souligne que si une partie d'un motif de Noël tombe en panne, il faut tout remplacer ce qui génèrera un coût.

**Monsieur le Maire et Monsieur MULLER** en profitent pour remercier le personnel communal qui installe et répare les illuminations. Par rapport à certaines autres villes, Gray est très appréciée tant sur le plan florale que sur le plan décorations de fin d'année.

**Madame MAITRET** souhaite que la Place des Tilleuls bénéficie également de décorations de Noël puisqu'à proximité se trouve le théâtre municipal.

**Monsieur le Maire** répond que le but n'est pas de mettre des illuminations à tous les endroits mais plutôt dans des lieux stratégiques.

**2315 – Monsieur NAJI** se pose la question sur l'accessibilité de la voirie.

Accessibilité voirie : La répartition de la somme va être délicate ; les dépenses seront positionnées en faveur des priorités. Les travaux pourraient être éligibles à la DETR.

**Monsieur le Maire** assure que toutes les subventions possibles sont recherchées.

**2158 – Madame MAITRET** s'interroge sur l'achat d'outillage  
Achat outillage divers : Cela correspond aux demandes des services.

**2168 - Madame MAITRET** s'interroge sur les crédits sur les œuvres d'art.  
Restauration Œuvres d'art : Ce sont principalement celles installées au musée Baron Martin.

Avant le vote **Madame DUBAN** lit un communiqué (restitué tel qu'il nous a été donné) :  
« *Aucune information statistique, fiscale et financière n'est donnée alors, que certains ratios sont obligatoires. Derniers chiffres relevés sur le site de l'INSEE concernent 2010 :*

- *Encours de la dette : 1 222 euros par habitant, la moyenne de la strate étant de 877 euros*
- *Annuité de la dette : 159 euros par habitant, la moyenne de la strate étant de 113 euros*
- *La dette pèse donc de façon importante sur la ville de Gray.*  
*D'ailleurs, l'analyse du comptable recommandait dernièrement de limiter le recours à l'emprunt et de s'orienter vers des investissements productifs...*
- *Orientations : désaccord sur de nombreux points. ( parking Grande rue...)*
- *Maîtrise dépenses de fonctionnement. Nécessaire dans chaque collectivité territoriale, notamment du fait du gel des dotations de l'Etat. Lors de la suppression de la TP : débat où j'avais dit mes craintes quant à la baisse programmée des ressources issues de cette taxe. Vous n'étiez pas d'accord avec moi. Aujourd'hui, nous en voyons les conséquences.*
- *BP reflète malheureusement parfaitement l'immobilisme politique que connaît notre Commune + gestion que vous conduisez.*
- *Nous croyons qu'une gestion budgétaire rigoureuse et équilibrée est nécessaire est absolument primordiale.*  
*Nous savons qu'en réponse, vous rejetterai votre propre défaillance sur autrui... comme d'habitude.*

*Pour conclure Monsieur le Maire :*

- *votre satisfaction relative à votre gestion doit à notre avis appeler une remise en cause de votre politique générale, qui dessert aujourd'hui notre ville plus qu'elle ne la sert.*  
*C'est pour cette raison que nous nous abstenons de voter ce BP.*
- *Il s'agit non pas d'une remise en cause du travail réalisé par vos services mais de la défense d'une vision politique différente de la votre ».*

**Monsieur le Maire** répond qu'il n'est pas étonné de cette abstention mais qu'il n'est en aucun cas d'accord avec des contre-vérités.

Il ajoute que selon le trésorier, la situation financière de la Ville de Gray est saine et qu'effectivement l'endettement a pu augmenter du fait de grandes réalisations. Mais il est largement dans la moyenne. Il rétorque aussi que « comparer » à la strate ne veut pas dire grand-chose. Il martèle de nouveau que selon la conclusion du trésorier, la situation est saine et que c'est une analyse objective, et dès 2014, l'endettement décroîtra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **avec 22 voix pour et 7 abstentions (Mmes DUBAN, BERGIER, MAITRET, PAQUIS, VERHILLE, et Mrs MULLER et NAJI)**

- **Accepte le budget primitif 2012**

**Monsieur le Maire** remercie Anne Viroat, responsable du service financier pour la préparation de ce budget ainsi que tous les services pour leur travail et leur souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

&&&&

N° CM/2011/10/05

**AFFAIRES FINANCIERES**

**MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS –RESTAURATION SCOLAIRE-LIAISON CHAUDE - AVENANT AU MARCHE**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée qu'un avenant au marché de fournitures de repas a été proposé à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Par fax en date du 07 décembre 2011, le mandataire judiciaire a informé la mairie officiellement de la fermeture du FJT.

Par conséquent, l'avenant n'est pas possible.

Une consultation est lancée, et le Maire informe l'assemblée qu'une commande provisoire en janvier sera réalisée afin de permettre une consultation.

**Madame BERGIER** demande un éclaircissement sur la situation car 20 postes salariés vont être supprimés. Le nouveau directeur a déjà éclairci une partie au niveau de la gestion des marchés depuis janvier. Il se pose aussi le problème des résidents. La situation génère inquiétude et désarroi.

**Monsieur le Maire** indique que ce qui est le plus préoccupant est l'aspect social et l'aspect fournisseurs (notamment pour les repas de la cantine, du CCAS). Le Foyer est en liquidation judiciaire jusqu'au 31 décembre 2011.

**Monsieur le Maire** soutient qu'il faudra être prêt pour assurer nos prestations au 3 janvier prochain. Il informe que la Ville est prête à passer un marché d'une quinzaine de jours pour faire fonctionner la restauration.

**Monsieur le Maire** indique qu'il est en attente de savoir si l'une des quatre associations potentielles reprendrait l'établissement. Si tel était le cas, les incertitudes du côté des salariés et des résidents seraient terminées.

Le plus urgent demeure le problème de la restauration scolaire sans oublier l'accueil d'urgence.

**Madame MAITRET** dit que l'hébergement d'urgence incombe à la commune.

**Monsieur le Maire** répond que cela n'est pas une obligation mais que tous les maires sont conscients de l'importance de ce service.

**Monsieur le Maire** invite les élus municipaux à attendre la décision qui pourrait intervenir pour un repreneur avec sang-froid. Il assure que tout est fait pour éviter les conséquences les plus lourdes.

&&&&

N° CM/2011/12/06

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE EN 2011**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal que les services ont effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 30 novembre 2011 des heures de travail pour la réalisation d'aménagements relevant de la section d'investissement.

Il ajoute qu'il convient de prendre en compte ces travaux, en dépenses, pour leur valeur, dans les articles correspondant à leur nature, soit :

- Article 2128 : **431 €**
- Article 21311 : **6 806.00 €** - Article 21318 : **4 470.00 €**
- Article 2138 : **8 180 €**
- Article 2313 : **5 294 €**

La recette correspondante, soit **25 181 €**, sera imputée à l'article 722 du budget.

Nature des travaux	TOTAL des HEURES : tous corps d'état confondus	TAUX HORAIRE	MONTANT
Installation de jeux de cour	23.50	18.32	430.52
Réfection du bureau de la DRH	371.50	18.32	6 805.88
Restructuration intérieure	189.50	18.32	3 471.64
Mise en peinture des fenêtres	50.00	18.32	916.00
Installation du traitement phonique de la cantine	4.50	18.32	82.44
Installation d'un portail électrique extérieur	249.50	18.32	4 570.84
Installation d'une porte métallique	144.00	18.32	2 638.08
Système d'arrosage	53.00	18.32	970.96
Installation d'une clôture dans la cour	77.00	18.32	1 410.64
Réfection des joints de carrelage	45.50	18.32	833.56
Réfection en peinture de la cage d'escalier	166.50	18.32	3 050.28

**Monsieur NAJI** demande si avec les 25.000 €, la commune pourra bénéficier du fonds de compensation de la TVA.

**Monsieur le Maire** répond que non c'est une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

**Madame DUBAN** demande où a été installée la porte métallique.

**Monsieur SEGUIN** répond que c'est aux ateliers des services bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

■ **Accepte cette proposition**

&&&&

N° CM/2011/12/07

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**CONVENTION DE MAINTENANCE DE BACS ROULANTS**  
**SOCIETE PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS**

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le marché de location et d'entretien des bacs de tri n'est par reconduit.

Toutefois, la Société Plastic Omnium propose de conclure avec la Ville de Gray une convention **d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour la maintenance des bacs de tri affectés aux bâtiments communaux.**

Le montant de la redevance annuelle est de **1 254.53 € TTC.**

**Madame BERGIER** se pose des questions sur le ramassage des ordures ménagères et plus précisément sur les incivilités d'une partie de la population.

**Monsieur le Maire** explique que la Ville continue à combattre ces incivilités et que le système mis en place ne devrait pas accroître ce qui se passe actuellement. Lors de la fouilles des sacs ; des papiers avec des noms sont retrouvés, les contrevenants sont informés de leurs actes et en cas de récidives, des contraventions leur sont adressées. Mais la plupart des dépôts sauvages constatés viennent d'ailleurs que Gray.

**Madame DUBAN** s'interroge sur le système de pesage et souligne que ceux qui n'ont rien dans leurs poubelles ne seront pas inquiétés par le coût..

**Monsieur le Maire** explique que ces personnes n'échapperont pas à la redevance annuelle de la poubelle car il y a un forfait minimal.

**Monsieur SEGUIN** informe que chaque personne va recevoir une analyse de sa consommation sur une période de 6 mois pour se rendre compte de ce qu'elle va devoir payer. Elle verra que le prix aura diminué, si elle trie correctement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **Accepte cette proposition.**
- **Autorise le Maire, ou à défaut un des ses adjoints, à signer la convention correspondante.**

N° CM/2011/12/08

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**ACCEPTATION DE RECETTES**

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal d'accepter les recettes provenant du remboursement par :

- **GROUPAMA**, du sinistre suivant :
  - Accident de stationnement AX  
du 06 octobre 2011

**407.50€**

Les recettes seront prélevées à l'article 7788 du budget 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

■ **Accepte cette proposition.**

&&&&

N° CM/2011/12/09

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES**

➤	Exercice 2009 :	
	Titres 1056-392	
	Loyer	<b>374.90€</b>

Les dépenses seront prélevées à l'article 654 du budget 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

■ **Accepte cette proposition.**

&&&&

N° CM/2011/12/10

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**TRESOR PUBLIC – TAXES FONCIERES**

➤	<u>Excédent de versement taxes foncières</u>	
	Chèque du Trésor Public du 18 octobre 2011	<b>3.699€</b>

La somme sera imputée à l'article 7328.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

■ **Accepte cette proposition.**

N° CM/2011/12/11

**AFFAIRES FINANCIERES – VOTE DES TARIFS 2012**  
**ACTIVITES CULTURELLES – BIBLIOTHEQUE**

**Madame Anne-Laure FLETY**, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, rappelle à l'Assemblée qu'il convient de voter les tarifs concernant la Bibliothèque Municipale qui seront **applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012** selon la proposition ci-dessous qui maintient la tarification 2011 :

	TARIFS GRAYLOIS		TARIFS EXTERIEURS	
	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS
	2011	2012	2011	2012
<b>BIBLIOTHEQUE</b>				
- <u>Droit d'entrée annuel</u>				
- Adultes	7.45	<b>7.45</b>	14.90	14.90
- Enfants de - de 12 ans	3.90	<b>3.90</b>	7.80	7.80
- Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif (familles nombreuses, chômeurs, bénéficiaires des 9 minima sociaux, carte du CCAS de Gray, personnes handicapées, titulaires de la carte CEZAM, retraités à partir de 60 ans)	3.90	<b>3.90</b>	7.80	7.80
- Carte familiale	14.80	<b>14.80</b>	29.60	29.60
- Tarif saisonnier	4.50	<b>4.50</b>	-	-
- Tarif école (par classe)	35.00	<b>35.00</b>	40.00	40.00
- Pénalités de retard (par semaine après un premier rappel)	1.00	<b>1.00</b>	1.00	1.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

■ **Retient cette proposition**

&&&&

N° CM/2011/12/12

**AFFAIRES FINANCIERES – VOTE DES TARIFS 2012**

**ACTIVITES CULTURELLES – MUSEE BARON MARTIN**

**Madame Anne-Laure FLETY**, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, propose de maintenir les tarifs d'accès au Musée Baron Martin de l'année 2011 pour l'année 2012. Elle propose la répartition ci-après **applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2012**:

MUSEE BARON MARTIN	Tarifs 2012
<b>ACCES AUX COLLECTIONS PERMANENTES POUR LES PERIODES OU LE MUSEE EST OUVERT SANS EXPOSITION PERMANENTE</b>	
- <b>Plein tarif</b>	<b>4.50</b>
- <b>Tarif réduit</b> : sur présentation d'un justificatif <i>familles nombreuses, Graylois, enseignants, chômeurs, bénéficiaires des 9 minima sociaux, carte du CCAS de Gray, personnes handicapées, titulaires de la carte CEZAM, retraités à partir de 60 ans, adultes en formation</i>	<b>3.00</b>
- <b>Tarif spécifique</b> : sur présentation d'un justificatif <i>Amis du Musée et de la Bibliothèque de Gray, jeunes et étudiants de 12 à 25 ans, scolaires et CLSH en visite hors Gray</i>	<b>1.50</b>
- <b>Entrée Gratuite</b> <i>Jeunes de moins de 12 ans, scolaires de Gray, CLSH de Gray, conservateurs du patrimoine, personnel des offices de tourisme et syndicats d'initiative, étudiants en Beaux Arts, Histoire de l'art,</i>	

<i>archéologie et Arts Plastiques sur présentation d'une carte nominative, carte Avantages Jeunes, enseignants préparant une visite, accompagnateur de groupe et artistes venant s'exercer au Musée</i>	<b>GRATUIT</b>
- <b>Tarif visiteurs en groupe</b> Tarif par personne pour les groupes constitués d'au moins 10 visiteurs	<b>3.00</b>
- <b>Tarif unique Ateliers jeune public</b> Lors des ateliers organisés pendant les vacances scolaires	<b>1.50</b>
- <b>Cafés philosophiques</b> Animés par un « Ami du Musée et de la Bibliothèque de Gray » lors des opérations « Nuit des Musées » en mai et « Journées du Patrimoine » en septembre	<b>GRATUIT</b>
<b>ACCES MUSEE ET EXPOSITION TEMPORAIRE LORS DE CHAQUE EXPOSITION TEMPORAIRE (hors exposition exceptionnelle et estivale)</b>	
- <b>Plein tarif</b>	<b>5.50</b>
- <b>Tarif réduit :</b> sur présentation d'un justificatif <i>familles nombreuses, Graylois, enseignants, chômeurs, bénéficiaires des 9 minima sociaux, carte du CCAS de Gray, personnes handicapées, titulaires de la carte CEZAM, retraités à partir de 60 ans, adultes en formation</i>	<b>4.00</b>
- <b>Tarif spécifique :</b> sur présentation d'un justificatif <i>Amis du Musée et de la Bibliothèque de Gray, jeunes et étudiants de 12 à 25 ans, scolaires et CLSH en visite hors Gray</i>	<b>2.50</b>
- <b>Entrée Gratuite</b> <i>Jeunes de moins de 12 ans, scolaires de Gray, CLSH de Gray, conservateurs du patrimoine, personnel des offices de tourisme et syndicats d'initiative, étudiants en Beaux Arts, Histoire de l'art, archéologie et Arts Plastiques sur présentation d'une carte nominative, carte Avantages Jeunes, enseignants préparant une visite, accompagnateur de groupe et artistes venant s'exercer au Musée</i>	<b>GRATUIT</b>
- <b>Tarif visiteurs en groupe</b> Tarif par personne pour les groupes constitués d'au moins 10 visiteurs	<b>4.00</b>
- <b>Tarif unique Ateliers jeune public</b> Lors des ateliers organisés pendant les vacances scolaires	<b>1.50</b>
- <b>Cafés philosophiques</b> Animés par un « Ami du Musée et de la Bibliothèque de Gray » lors des opérations « Nuit des Musées » en mai et « Journées du Patrimoine » en septembre	<b>GRATUIT</b>
<b>AUTRES TARIFS</b>	
- <b>Envoi postal</b> pour envoi par correspondance de catalogues, livres, documents ....	<b>3.50</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

■ **Retient cette proposition**

&&&&

N° CM/2011/12/13

**AFFAIRES CULTURELLES**

**CONVENTION LIRE ET FAIRE LIRE – UDAF 70 – FOL HAUTE SAONE**

**Madame Anne-Laure FLETY**, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, rappelle au Conseil que la Municipalité de Gray est devenue en 2010 partenaire de l'UDAF 70/ Ligue de l'enseignement / FOL de Haute-Saône dans le cadre de l'opération nationale « Lire et faire lire » qui favorise le développement des pratiques de lecture auprès du jeune public.

Deux bénévoles de ce programme sont intervenus les mercredis après-midi dans le secteur Jeunesse de la Bibliothèque Municipale de Gray pour lire des contes et des histoires à de petits groupes d'enfants.

De nombreux enfants de Gray et de la Communauté de communes ont participé à cette action entre septembre et juin 2011. C'est la prise en charge par les bénévoles de très petits groupes qui contribue à créer des liens personnels entre l'univers des livres et les enfants.

La convention liant la Ville de Gray et l'UDAF 70/ Ligue de l'enseignement / FOL de Haute-Saône arrivant à expiration, son renouvellement est souhaité afin de prolonger les effets positifs de cette action et de favoriser la rencontre du jeune public avec l'épanouissement culturel à travers le monde du livre.

**Madame BERGIER** dit qu'il est intéressant de pérenniser ces actions, mais déplore que cela ne soit pas discuté en commission.

**Monsieur le maire** indique que pour ce qui concerne les expositions, la conservatrice fait des propositions et qu'il faut faire vite car il y a un important travail de présentation.

**Madame BERGIER** rétorque que les expositions sont très intéressantes effectivement mais insiste sur le fait qu'elle aimerait que cela soit discuté en commission.

**Madame FLETY** est étonnée par cette demande car un débat a toujours existé au cours des commissions qui se réunissent 3 à 4 fois par an. Elle précise qu'elle reste ouverte à toutes suggestions, et note la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Décide de pérenniser cette action en ratifiant la convention 2012 mentionnée ci-dessus.**

&&&&

N° CM/2011/12/14

**AFFAIRES CULTURELLES**

**EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2012 – MUSEE BARON MARTIN**

**Madame Anne-Laure FLETY**, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, rappelle au Conseil que la saison d'expositions temporaires 2012 du Musée Baron Martin sera composée de trois expositions « Jean-Claude Bourgeois. Rétrospective de l'œuvre peint » (24 février-13 mai 2012), « Peindre le rivage. Boudin, Sorolla, Marquet, de Staël, Duffy... » (22 juin-23 septembre 2012) et « Anna Quinquaud. Aux sources de l'Afrique. Voyage dans les années 30 » (15 novembre 2012-20 janvier 2013).

Ces expositions seront prolongées et approfondies par une politique d'animations visant les différentes segmentations de publics. Une demande de subvention a été adressée à la DRAC Franche-Comté pour l'exposition « Peindre le rivage. Boudin, Sorolla, Marquet, de Staël, Duffy... » (22 juin-23 septembre 2012) et une demande d'obtention du label exposition d'intérêt national a été déposée auprès du Ministère de la culture via la DRAC

Franche-Comté pour l'exposition « *Anna Quinquaud. Aux sources de l'Afrique. Voyage dans les années 30* » (30 novembre 2012-20 janvier 2013).

Descriptif des expositions :

**« Jean-Claude Bourgeois (1932-2011). Rétrospective de l'œuvre peint » (24 février - 13 mai 2012)**

La patrie de Jean-Claude Bourgeois c'est la peinture, c'est aussi une palette subtile et inspirée qui fit avancer l'histoire de l'art et le fit connaître et apprécier comme un des grands peintres français du XX<sup>e</sup> siècle. Sa contribution à la vie artistique depuis plus d'un demi siècle, comme son attachement aux paysages et aux hommes de la Franche-Comté et à la tranquillité apparente des heures, fondent cet hommage monographique qui bénéficie du concours généreux de l'Association des Amis de Jean-Claude Bourgeois. Très jeune, Bourgeois devient l'un des tenants du courant prometteur dit de la Jeune peinture. Il s'est enraciné à Paris où il fut formé à l'Ecole des Beaux-Arts et eut pour maître bienveillant un artiste de renommée internationale, Bernard Buffet. Cet attachement pour la capitale se sédimente et s'enrichit de sa relation fusionnelle à sa Franche-Comté natale, originelle, sans cesse recrée où il devait trouver sa vérité de peintre.

Pour Jean-Claude Bourgeois l'hiver est une question picturale qui aime avec verve et fougue son œuvre depuis plus de trente ans, cueillant des silences et organisant une réponse qui serait un secret. Ses toiles révèlent un état de sensibilité extrême à un être paysage palais de glace dont la saison mentale fatale, sacrée est un hiver hiératique et mystérieux. Ailleurs Jean-Claude Bourgeois attrape et saisit l'humble poésie du quotidien : bols ocrés, verres bleus, broc, coupelle, cruche pansue opaque ou vase tout de transparence, poires abandonnées à leur couleur et brassées de fleurs candides, paysannes et rustiques restitués dans une palette poudrée, floconneuse, comme un rêve clair. Une œuvre rare dans le siècle !

**« Peindre le rivage. Boudin, Sorolla, Marquet, de Staël, Duffy... » (22 juin-23 septembre 2012)**

Dernières articulations à la terre, pensée de la finitude, de l'attente de l'infini, ou du départ, les littoraux se dérobent en grèves, baies, anses, promontoires, lagunes, caps, golfes, ports, corniches, plages, bastions, falaises, landes ... pour redonner l'envie de les chercher toujours dans des palettes tournées vers les brumes et les brouillards du Nord, l'air balsamique des suds, les brises de mer, les lumières immatérielles et évanescentes, les ciels d'orage, les assauts des bourrasques et des tempêtes...

Lieux magnétiques qui excitent l'imaginaire, les rivages ont été longtemps ignorés, puis regardés, réinvestis, interprétés, inventés par les artistes qui ont progressivement installé les paysages côtiers dans une œuvre, de la vision paisible et apprivoisée du XVII<sup>e</sup> siècle à la lecture balnéaire du XIX<sup>e</sup> siècle en passant par l'esthétique violente, ensauvagée et grandiose du XVIII<sup>e</sup> siècle souvent associée aux thèmes des naufrageurs ou au déluge. La période correspondant à la pratique de la villégiature balnéaire - 1850-1930 - en est un autre avec des sites côtiers évocateurs de mondanités, d'une atmosphère grisante de légèreté aimable et de fantasmes et de plaisirs, tels Deauville, Biarritz, Hyères, Nice...

L'exposition offrira un parcours autour de la sensibilité côtière, de ses interprétations et de sa poésie qui ont travaillé l'histoire des hommes et des idées jusqu'à la saisie des rivages pour eux-mêmes.

**« Anna Quinquaud. Aux sources de l'Afrique. Voyage dans les années 30 » (15 novembre 2012-20 janvier 2013)**

Sculpteur, Anna Quinquaud a versé sur la France une Afrique inconnue et choisi cette source d'inspiration qui s'est sédimentée dans une œuvre toute personnelle que six musées - musées de Guéret, de Gray, de Mont de Marsan, de La Rochelle, de Roubaix et de Brest - proposeront de faire redécouvrir tour à tour dans le cadre d'une exposition temporaire monographique qui s'inscrira sur la séquence chronologique 2012-2013.

Anna Quinquaud (1890-1984) est l'une de ceux qui ont fait éclater dans les années 1930 les cadres de l'approche de la sculpture de leur temps à travers une inspiration fraîche focalisée sur différentes contrées d'Afrique - Sénégal, Soudan français, Niger et Mauritanie en 1925/1926 d'abord, Guinée française en 1930/1931, puis Djibouti, Ethiopie et Madagascar en 1932 ; son goût pour le continent africain tout d'amour, de découverte, d'égards, de respect, de considération et de délicatesse est associé à une démarche de compréhension pour sa thématique et d'introspection.

Son destin original s'aimante quand, distinguée par le second Prix de Rome et par le Prix de l'Afrique Occidentale française en 1924, elle fait le choix de voyager au cœur de l'Afrique, laissant derrière elle une vie somme toute quiète et bourgeoise. Deux autres voyages entrecoupés de retours dans la capitale dédiés à la création vont lui permettre de capitaliser un tissu de sensations visuelles, rythmiques, tactiles et olfactives, des impressions vivaces qui alimentent les voies de sa sensibilité et de sa création.

Tout son œuvre, de création en création, est pénétré d'Afrique, l'incante et constitue un chant à la gloire, à la réévaluation et la revisitation de ses forces élémentaires et mystérieuses et de ce que l'on pourrait appeler son âme même. Beaucoup considèrent Anna Quinquaud comme le meilleur sculpteur français après Rodin. Il était important de lui consacrer une exposition permettant de redécouvrir son œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Retient ce programme, confirme ces demandes et sollicite des subventions au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC Franche-Comté et du Ministère la culture.**

&&&&

N° CM/2011/12/15

**AFFAIRES TECHNIQUES**

**ECOLE MOISE LEVY – ETANCHEITE DE LA TOITURE ZONE 3 – DEMANDE DE SUBVENTION**

**Monsieur Philippe SEGUIN**, Adjoint au maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'étanchéité sur la toiture de l'école MOISE LEVY.

En effet, cet établissement souffre de nombreuses fuites et il est nécessaire d'intervenir de manière urgente.

Les travaux ont été réalisés par tranche. En 2012, la Ville interviendra sur la zone 3 pour un montant prévisionnel de **13.000€ HT**.

Une aide financière est susceptible d'être apportée par la Conseil Général de la Haute-Saône au titre des travaux de réparations dans les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré « tendant à améliorer la salubrité, l'hygiène et la conservation des bâtiments ».

Celle-ci pourrait atteindre 50% des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à préfinancer les travaux et à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute Saône**

&&&&

N° CM/2011/12/16

**AFFAIRES SPORTIVES**

**OPERATION « 1,2,3... A VOUS DE JOUER » 2011 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**Monsieur Christophe LAURENCOT**, *Adjoint délégué à la jeunesse*, informe le conseil municipal que l'opération dénommée « Jeu de l'oie », réalisée en partenariat avec les associations culturelles et sportives de l'agglomération, l'éducation nationale, le conseil général, l'office municipal des sports et Cap Gray, s'est déroulée les 9 et 10 septembre 2011, et a rassemblé près de 1100 participants.

Aussi, afin de récompenser les vainqueurs, en conformité avec le cahier des charges de cette manifestation, il invite le conseil municipal à attribuer aux associations accueillant les vainqueurs comme adhérents, les subventions dont les montants figurent ci-après :

• TENNIS CLUB DE GRAY	70 €
• TENNIS DE TABLE	245 €
• LUTTE	105 €
• HANDBALL VAL DE GRAY	245 €
• ALERTE GRAYLOISE	210 €
• TIR A L'ARC	280 €
• ESPERANCE ARC GRAY	245 €
• BOXING CLUB	35 €
• VAL DE GRAY NATATION	245 €
• GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	70 €
• DOJO GRAYLOIS	105 €
• CAP GRAY	35 €
• KARATE	105 €
• BADMINTON	140 €
• AIKIDO	35 €

**TOTAL**

**2170 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- ***Décide d'allouer les subventions dont les montants figurent ci-dessus aux associations désignées ;***
- ***Précise que cette dépense sera prélevée sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » du budget de l'exercice 2011.***

&&&&

N° CM/2011/12/17

**AFFAIRES DIVERSES**

**ECLAIRAGE PUBLIC – EXTENSION COMMUNALE ZA GRAY SUD – SIED 70**

**Monsieur le Maire**, expose qu'il y a lieu de prévoir une extension communale d'éclairage public dans la ZA Gray-Sud, relevant d'une compétence optionnelle du Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le Maire propose également que la commune reste maître d'ouvrage de l'installation d'éclairage public afin d'autoriser le raccordement de cette nouvelle installation à celle existante.

Monsieur le Maire précise que l'intégralité du coût des travaux intérieurs serait à la charge du lotisseur ; la commune aurait toutefois à faire l'avance d'environ 21.545 € correspondant à la participation qu'elle récupérerait 1 an après les travaux dans le cadre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

En effet, la commune devenant propriétaire de l'éclairage public dès sa mise en service, est seule habilitée à récupérer cette participation du FCTVA.

**Monsieur MULLER** indique que dans la rue Vanoise l'éclairage est un peu juste.

**Monsieur SEGUIN** répond qu'il allait voir ce que les services techniques pouvaient faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **Approuve le programme des travaux présentés**
- **Demande au SIED 70, la réalisation des travaux**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle**
- **Décide de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public décrits par Monsieur le Maire, le désigne comme personne responsable des marchés de fournitures de ces matériels, charge celui-ci de signer les actes d'engagement de ces marchés**
- **Précise que la participation financière demandée par le SIED 70 sera à la charge de la Communauté de Communes Val de Gray**
- **S'engage à verser au SIED 70 une somme d'environ 21.545 €**

&&&&

N° CM/2011/12/18

**AFFAIRES DIVERSES**

**CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET EQUIPEMENTS CONNEXES DES BATIMENTS COMMUNAUX DE GRAY – AVENANT N° 3 AU CONTRAT DALKIA**

**Monsieur Philippe SEGUIN**, Adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle à l'Assemblée qu'un marché a été signé avec la Société DALKIA en septembre 2010 concernant l'exploitation des installations de chauffage des différents bâtiments communaux de la Ville de Gray.

Afin de pouvoir procéder à une analyse et un suivi précis des consommations de gaz, il est nécessaire de réajuster la ventilation des consommations de chaque bâtiment défini dans le marché de base.

Il est proposé d'établir par l'avenant n°3 une nouvelle ventilation basée sur les consommations réelles de chaque équipement.

Cet avenant est sans incidence financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- **Approuve la proposition mentionnée ci-dessus**

&&&&

N° CM/2011/12/19

**AFFAIRES FINANCIERES**

**BUDGET DE L'EXERCICE 2011 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 17 OCTOBRE 2011 - VIREMENT DE COMPTE A COMPTE – DM 2**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir les virements de compte à compte suivant :

INDICATIONS	DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
	COMPTE	SERVICE	MONTANT	COMPTE	SERVICE	MONTANT
TRAVAUX DU CIMETIERE EN REPORT	21316	2312	12000			
TRAVAUX DU CIMETIERE EN REPORT	2312	2312	-12000			
ETANCHEITE MOISE LEVY	21312	2128	27000			
ETANCHEITE MOISE LEVY	2318	2128	-27000			
JEUX INNER WEEL	2128	6400	1200			
JEUX INNER WEEL	2135	6400	-1200			
REFECTION BUREAU DRH	21311	0202	6000			
REFECTION BUREAU DRH	2135	0202	-6000			
BRANCHEMENT PLACE TILLEULS	2158	8220	1200			
BRANCHEMENT PLACE TILLEULS	21531	8220	-1200			
REPLACEMENT EXTINCTEURS	21568	0207	2000			
REPLACEMENT EXTINCTEURS	2156	0207	-2000			
ECLAIRAGE DE SECOURS	21318	3241	3400			
ECLAIRAGE DE SECOURS	21568	3241	-3400			
OUTILLAGES DIVERS	2138	02074	5000			

OUTILLAGES DIVERS	2158	02074	-5000			
ARROSEURS	2138	4126	12000			
ARROSEURS	2158	4126	-12000			
FENETRES	21318	3220	4000			
FENETRES	2188	3220	-4000			
TRAITEMENT PHONIQUE CANTINE	21318	6401	5600			
TRAITEMENT PHONIQUE CANTINE	2313	6401	-5600			
PROJECTEURS TERRAIN D'HONNEUR	2138	4126	8500			
PROJECTEURS TERRAIN D'HONNEUR	2318	4126	-8500			
ECLAIRAGE PUBLIC	21534	8220	5000			
BERGES SAUZAY	2312	8200	-5000			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0</b>
<b>INDICATIONS</b>	<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>COMPTE</b>	<b>SERVICE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>COMPTE</b>	<b>SERVICE</b>	<b>MONTANT</b>
BORNES ALEXANDRY - CIRQUE	61523	8140	2540	7788	01	13154
VERIN ESCAMOTABLE - CIRQUE	61558	8220	3350	7788	01	2063
ESPACES VERTS - CIRQUE	61521	8230	2100			
COLLIN - CIRQUE	61523	8140	4750			
Charges de personnels	64111	01	-50000			
Charges de personnels	64131	01	-50000			
GAZ	60613	01	30000			
EAU	60611	01	<b>86477</b>			
DEPENSES IMPREVUES	022	01	-14000			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>15217</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>15217</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

■ **Approuve la proposition mentionnée ci-dessus**

N° CM/2011/12/20

**AFFAIRES FINANCIERES**

**DEMANDE DE SUBVENTION – HALLE SAUZAY**

**Monsieur Michel ALLIOT**, Maire, indique à l'assemblée que la Ville de GRAY a le projet d'installer du bardage à la Halle Sauzay pour la somme de **25.000 € TTC**.

Dans le cadre de la réserve parlementaire, il demande à l'assemblée de délibérer pour solliciter une subvention auprès du député Alain JOYANDET.

**Madame BERGIER** demande la commune va enlever les filets et si quelque chose est prévu contre les pigeons.

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée qu'un piègeur vient régulièrement sur Gray pour régler la situation de manière efficace, pour l'instant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Accepte la demande de subvention proposée ci-dessus**

QUESTIONS DIVERSES

Circulation

**Madame MAITRET** signale un problème avec la ligne du stop du bout de la rue Victor-Hugo. Elle demande à ce que l'on avance cette ligne car la visibilité est nulle.

Ecole Prévert

**Monsieur MULLER** explique le souci d'écoulement d'eau au niveau du passage piéton devant l'école maternelle et qui gêne les parents.

**Madame CHAROLLAIS** souligne qu'elle avait déjà fait remonter le problème.

**Monsieur SEGUIN** indique qu'il va s'en occuper.

Fin de séance